



FORMATION

Fixer son prix de vente et le défendre

La question du prix de vente d'un produit agricole est complexe et dépend d'une multitude de facteurs (coût de production, prix du marché, rémunération attendue, nature des produits, capacité du producteur à argumenter et défendre son prix, etc).

Le vendredi 19 janvier 2018

Avec Florent DUNOYER, directeur de la SCIC La Carline
Rémy LEGER, agriculteur et gérant de la SCOP des Volonteux

Objectifs:

Cette journée d'échange a pour objectif de donner à réfléchir et à argumenter, en fonction des différents circuits de commercialisation, à un prix juste, pour le producteur et le client ou l'intermédiaire.

En pratique:

- Date: 19/01/2018
- Lieu: Crest
- Horaires: 9h30 - 17h30
- Repas: repas sous forme d'auberge espagnole, chacun ramène un plat à partager

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Fixer son prix de vente et le défendre »

NOM Prénom.....

Adresse.....
.....
.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

Conditions d'accès aux formations:

Cette formation est financée par Vivéa, fonds de formation auquel cotisent les agriculteurs et les cotisants solidaires.

Elle est destinée aux porteurs de projet inscrits au Point Info Installation, aux agriculteurs, aux conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires. Merci de nous fournir une attestation d'éligibilité au fonds VIVEA si vous êtes un porteur de projet.

Attention, les nouvelles orientations politiques de Vivéa limitent à 2 000 euros par année civile le financement de formation pour tous les stagiaires. Veuillez vous rapprocher de Vivéa pour connaître votre solde.

Les personnes non éligibles à ces fonds peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles. Dans ce cas contactez-nous au 04.28.51.00.02.

Participation financière:

Il n'y a pas de frais de participation, il est toutefois demandé d'adhérer à l'ADEAR pour s'inscrire (40€).

Il faut renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint pour valider votre inscription, accompagné d'un chèque d'acompte de 50€ qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation unilatérale moins de quinze jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement de Vivéa suite à un dépassement de plafond, sauf cas de force majeure.



Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme

c/o l'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04.28.51.00.02/07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com

